

# (EXCÈS DE VITESSE) Des PV... illégaux!

Un vice de procédure dans la vérification des radars pourrait conduire à l'annulation de milliers de PV.

De nombreux procès-verbaux pour excès de vitesse ont, selon l'association 40 millions d'automobilistes, toutes les chances d'être annulés. En effet, chaque avis de contravention de ce type comporte une case intitulée "Moyen de contrôle utilisé", où figurent la date de vérification du radar et l'organisme vérificateur.

Or la majorité des radars automatiques (Mesta 210 et 210c) fabriqués par Sagem sont vérifiés par... Sagem. Pourtant, l'article 37-1 de l'arrêté du 31 décembre 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure stipule que "l'organisme, son responsable et son personnel chargé de travaux d'évaluation de la conformité ne peuvent pas être le concepteur, le fabricant, le fournisseur, l'installateur, le réparateur ou l'utilisateur des instruments de mesure qu'ils inspectent, ni le mandataire d'aucun d'entre eux. En outre, ils ne peuvent pas intervenir directement dans la conception, la fabrication, la commercialisation ou l'entretien des instruments, ni représenter les parties engagées dans ces activités".

Cela signifie que le contrôle annuel obligatoire effectué par le fabricant, qui atteste de la validité des mesures de vitesse relevées par ces appareils, est en totale contradiction avec la loi. La garantie d'impartialité exigée par celle-ci ne peut en effet être respectée. Maître Matthieu Lesage, avocat et membre de la commission juridique de 40 millions d'automobilistes confirme: "Il s'agit là tout simplement d'un vice de procédure qui doit conduire à la nullité des PV qui remplissent ces conditions." Normalement, ce sont les DRIRE qui se chargent de cette opération.

Le gouvernement n'a pas répondu sur le fond tout en expliquant que Sagem était habilité à les contrôler lors de leur mise en service, mais que c'étaient les DRIRE qui procédaient à la vérification annuelle. Ce dernier point, qui devrait rapidement faire jurisprudence en matière d'annulation de PV, se trouve totalement démenti dans les faits... ■

Nicolas Le François